

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 18 juin 2013

Uniformisation du décompte des prestations de soins fournies par les EMS

CURAVIVA Suisse et la communauté d'achat HSK concluent une convention administrative nationale

L'association faîtière nationale CURAVIVA Suisse a conclu une convention administrative avec la communauté d'achat HSK composée des assureurs-maladie Helsana, Sanitas et CPT. Cette convention permet d'uniformiser le règlement et le décompte des prestations de soins fournies par les EMS. Les partenaires contractuels souhaitent ainsi définir un standard simplifiant la collaboration entre les assureurs et les EMS prodiguant des soins.

CURAVIVA Suisse, l'association faîtière nationale regroupant 1600 EMS suisses, et la communauté d'achat HSK (Helsana, Sanitas, CPT), ont signé une convention administrative à laquelle peuvent adhérer les associations cantonales de CURAVIVA Suisse et les EMS qui en sont membres. Cette convention est la première réglementation du genre à l'échelon national entre des assureurs et des EMS concernant les prestations de soins. Il porte sur les processus administratifs entre les EMS de CURAVIVA Suisse et les assureurs de la communauté d'achat HSK, uniformisant notamment les procédures concernant l'annonce des besoins de soins, la facturation et le contrôle des prestations.

Ainsi, CURAVIVA Suisse et la HSK s'efforcent d'harmoniser la procédure relative aux prestations de soins fournies par les homes et institutions de soins dans toute la Suisse, une part significative de la charge administrative et de négociation pouvant de la sorte être économisée. Jusqu'à maintenant, les fournisseurs de prestations en soins stationnaires de longue durée négociaient avec les assureurs-maladie ou leur communauté d'achat à l'échelon cantonal, voire individuellement.

Le montant de la contribution des assureurs-maladie aux soins ne fait pas partie dudit contrat. Ces taux sont fixés par le Conseil fédéral de manière uniforme pour toute la Suisse par le biais de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS).

CURAVIVA Suisse poursuit le but de conclure de telles conventions administratives nationales également avec d'autres assureurs.

Contact: - Dr. Ignazio Cassis, Président de CURAVIVA Suisse, 079 318 20 30
- Tristan Gratier, Président de la Conférence spécialisée personnes âgées de CURAVIVA Suisse, 079 708 54 18

CURAVIVA Suisse

L'association faîtière nationale CURAVIVA Suisse défend au niveau national les intérêts et positions de quelque 2'500 institutions et homes qui comptent près de 108'000 résidents et 130'000 collaborateurs dans les domaines Personnes âgées, Adultes avec handicaps et Enfants et adolescents avec besoins spécifiques. L'association faîtière nationale s'engage pour des conditions cadres permettant aux homes et institutions sociales d'apporter à leurs résidents un soutien et un accompagnement de haute qualité. À ce titre, CURAVIVA Suisse défend les intérêts de ses membres dans le domaine de la politique sociale et de la politique de santé et d'éducation, et propose à ces membres par ailleurs de nombreuses offres de prestations et de formations spécifiques.